DEPARTEMENT DE L'AIN REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-40

Extrait du registre des délibérations
Séance du 17 octobre 2022

L'an deux-mil-vingt-et-deux le dix-sept octobre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sandra PENIN, adjointe au Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de Membres Votants : 14
Date de la Convocation : 13 octobre 2022

Présents : Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY

Excusés : M. Gary LEROUX (a donné procuration à Sandra Penin), M. Patrick VERNOUX (a donné procuration à Jérôme Chavanel), M. Franck BOUVARD Mme Sandra RUCH (a donné procuration à Laurie Pascal).

Secrétaire de séance : M. Christophe Tripoz

BUDGET GENERAL 2022 - DELIBERATION MODIFICATIVE N°4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget général 2022 de la commune de Malafretaz ;

Madame l'Adjointe au Maire précise qu'il convient de modifier le budget concernant le versement d'une subvention à l'association Malafretaz Lecture et l'achat d'un défibrillateur.

Elle propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°4 ci-jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative n°4 du Budget Général 2022 ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Christophe Tripoz

L'Adjointe au Maire,
Sandra PENIN

MAIRIE DE MALAFRETAZ (AIN)

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 25/10/2022
Publiée le 25/10/2022

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20221017-2022-40-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022